

ANNEXE

PUBLIC

**Note explicative
(Corrigendum)**

Note explicative listant les corrections apportées aux Observations d'amicus curiae sur la compétence de la Cour, au visa de la Règle 103, présentées par l'association Avocats pour la Justice au Proche-Orient (AJPO), le 7 août 2024, ICC-01/18-312.

L'association AJPO a apporté la correction suivante :

- Sur la première page, le nom de la situation « Situation en Palestine » a été remplacé par « Situation dans l'Etat de Palestine ».

PARIS, le 2 octobre 2024

Maître Dominique COCHAIN
Pour l'association Avocats pour la Justice
Au Proche-Orient

